

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 25^e jour de mai 2018 à 8 h 00.

Présents et formant quorum les conseillers suivants : Jonathan Morgan, Paul Pepin, Hervey William Howe, Dale Rathwell et Marc Poirier.

Madame la mairesse Pascale Blais et monsieur le conseiller Thomas Bates sont absents.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

Ordre du jour

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Participation au programme Rénovation Québec (PRQ) 2018-2019**
- 3. Période de questions**
- 4. Levée de la séance**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 8 h 00. Le maire suppléant de la Municipalité du Canton d'Arundel et président de l'assemblée, Monsieur Hervey William Howe, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

2018-0096

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-0097

2. Participation au programme Rénovation Québec (PRQ) 2018-2019

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton d'Arundel désire adhérer au programme *Rénovation Québec* ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu :

QUE la Municipalité du Canton d'Arundel demande à la Société d'Habitation du Québec de participer au programme *Rénovation Québec*. La Municipalité désire adhérer au :

- volet II - Rénovation résidentielle et demande un budget de l'ordre de 20 000 \$ (SHQ : 10 000 \$ et Municipalité d'Arundel : 10 000 \$), le montant total de l'aide financière totale versée au bénéficiaire sera assumé en parts égales par la Société d'Habitation du Québec et la municipalité ;

QUE la mairesse, Pascale Blais, ainsi que la directrice générale, France Bellefleur soient autorisés à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette résolution. La municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme *Rénovation Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-0098

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier et résolu que la séance soit levée à 8h12 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Hervey William Howe,
Maire suppléant

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale